

CHARTRE DE DÉONTOLOGIE BILAN DE COMPÉTENCES

L'action du Bilan de compétences implique l'application de principes généraux de l'éthique professionnelle, notamment :

- Le respect de la personne humaine ;
- L'indépendance de jugement et d'action ;
- La transparence ;
- L'honnêteté ;
- La neutralité ;

Le respect de la confidentialité professionnelle (articles 226-13 et 226-14 du code pénal).

Naïade s'engage à connaître et respecter les lois et règlements, notamment la partie VI du Code du Travail pour les actions de Formation Professionnelle Continue et à se tenir informée de leurs évolutions.

Naïade garantit de ne pas outrepasser son rôle et se garder de toute dérive à prétention thérapeutique, de prosélytisme ou de manipulation psychologique.

Naïade s'engage à répondre aux demandes de personnes désireuses de s'informer sur le Bilan de compétences.

Naïade s'engage à présenter une offre claire pour les bénéficiaires. Le programme, sa méthodologie, son organisation, sa durée, ses moyens mis en œuvre, son coût, ses objectifs et ses modalités sont présentées sur la fiche de présentation du bilan de compétences.

L'information présentée pour le Bilan de compétences est distincte des autres activités de l'entreprise.

Le Bilan de compétences se divise en 3 phases (art. R-6313-4 du décret 2018-1330 du 28 décembre 2018) et est entièrement personnalisé, en tenant compte notamment :

- Des objectifs co-définis avec le bénéficiaire ;
- Du choix des outils pour l'analyse du parcours et des motivations du bénéficiaire ;
- De la méthodologie utilisée.

Naïade utilise des méthodes et techniques fiables reconnues par la communauté professionnelle. Le consentement du bénéficiaire est requis pour l'utilisation d'outils ou de méthodes d'investigation de ses caractéristiques personnelles ou professionnelles.

Naïade propose une rencontre à 6 mois afin de faire le point de la situation avec le bénéficiaire.

La prestation de Bilan de compétences doit permettre d'analyser les compétences professionnelles et personnelles et de définir un projet professionnel et éventuellement de formation.

ENGAGEMENT DE LA CONSULTANTE

- **Compétences professionnelles**

La consultante Naiade est formée à la pratique du Bilan de compétences. Elle possède du fait de son expérience professionnelle un niveau d'expertise et de connaissance du monde du travail, de ses besoins et de ses évolutions.

La consultante Naiade développe sa pratique professionnelle en continu par des actions de veille et de formation.

- **Environnement de travail**

La consultante Naiade propose un environnement sécurisé et adapté pour répondre aux besoins du bénéficiaire, dans le respect des normes sanitaires.

- **Intégrité**

La consultante Naiade est garante de la confidentialité des échanges écrits et oraux. Aucune information n'est divulguée, sauf accord écrit de la part du bénéficiaire. La consultante Naiade agit dans un cadre strictement légal. Elle s'engage à ne pas encourager une conduite ou habitude malhonnête, déloyale, non professionnelle ou discriminatoire.

La présente charte de déontologie du Bilan de compétences est signée par la fondatrice de Naiade, Mathilde RATIÉ, occupant également les fonctions de responsable pédagogique et de consultante.

Fait le 06 Février 2024 à Saint-Jory

signature et cachet.

Cachet de l'organisme
Naiade Coaching & Formation
6 pl. de la Résistance 31790 Saint-Jory
SIRET : 953 527 959 00019

